

APL / PACSE / COMCUBINAGE

Par **Timthre**, le **06/02/2017** à **17:06**

Bonjour,

Je suis actuellement en collocation avec ma copine, et cherchant un peu sur le site de la caf je suis tombé sur les "tarifs" selon la collocation, couple étudiant etc.

Est-ce que quelqu'un saurait me dire si je devrais me pacse ou me comcubiner avec elle afin de toucher plus d'APL, ou est-ce que ça ne serait pas rentable étant donné qu'elle n'est pas boursière?

Merci d'avance